

ville de Cambrai

Arrondissement
de CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE
AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JANVIER 2023

OBJET : N° 15

RAPPORTEUR : *Monsieur Le MAIRE*

INTITULÉ : INDEMNITES SINISTRES

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 17 Janvier 2023 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

MEMBRES PRÉSENTS :

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLÉE Maire-Adjointe ;
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; Mme LABADENS ; M. MOAMMIN ; Mme DROBINOHA ;
M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMÉON ; M. DOBREMETS Adjoints au Maire ;
M. BAVENCOFFE Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ;
Mme LIÉNARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFÉDE ; Mme SAYDON ;
M. FLAMEIN ; M. LAURENT ; M. TRANOY ; Mme BRIQUET ; Mme CHATELAIN ;
M. VAILLANT ; M. MAURICE ; Mme BURLET ; M. LEROUGE ;
M. PHILIPPE ; Mme DESSERTY

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

M. P.A VILLAIN qui a donné procuration à M. F. WIART
Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à M. LE MAIRE
Mme CHARPENET qui a donné procuration à Mme LIÉNARD
M. SIMPERE qui a donné procuration à M. FLAMEIN
Mme BERTELOOT qui a donné procuration à Mme DELEVALLÉE
M. SIEGLER qui a donné procuration à Mme LABADENS
Mme DESMOULIN qui a donné procuration à M. MAURICE
M. DERASSE qui a donné procuration à M. LEROUGE

SECRETÉAIRE DE SÉANCE :

M. Benoit VAILLANT

Cadre réservé au
Secrétariat Général de la Mairie

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du 19 décembre 2011, le conseil Municipal a décidé de procéder à l'indemnisation directe de sinistres dits de faible importance, soit d'un montant inférieur à 3000 €.

Dans ce cadre, il vous est demandé de bien vouloir adopter le tableau d'indemnisation en annexe.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023		
INDEMNISATIONS DIVERSES		
Personne ou Société à indemniser	date et nature du préjudice subi	montant de l'indemnisation
M. CRAUCK 32 rue Lévêque 59400 CAMBRAI	M. CRAUCK voit son véhicule endommagé par la chute d'un globe de verre d'un candélabre. Notre assureur rembourse une partie des dégâts, reste la franchise de 300 € à lui régler.	300,00 € TTC
M. LELEU 11 rue Henri DUNANT 59400 CAMBRAI	M. LELEU, agent de la commune, voit son véhicule endommagé lors de son utilisation pour motif de service. Prise en charge des frais de réparation à hauteur de 1 677,88 €.	1 677,88 € TTC
M. et MME SEGARD 28 rue Gauthier 59400 CAMBRAI	M. et MME SEGARD subissent des inondations dans leur habitation suite à des ruissellements non maîtrisés (étude en cours pour traitement de ces ruissellements). Notre assureur rembourse une partie des dommages, reste la franchise de 300 € à leur régler.	300,00 € TTC
M. BAUDUIN Sulyvan 1338 Av. du Gal de Gaulle 59231 GOUZEAUCOURT	M. BAUDUIN endommage l'un des pneus de son véhicule en roulant dans un nid-de-poule bd Paul Bezin. Prise en charge des frais de réparations à hauteur de 196,14 €.	196,14 € TTC

Adopté à l'unanimité.

Publiée : 13 Février 2023 à 08h20
 ivent les signatures
 ur extrait conforme

Le secrétaire de séance
M. Benoit VAILLANT

Le Maire de Cambrai,
François-Xavier VILLAIN